



Benin Environment and Education

NOTE POLITIQUE

EN FAVEUR DE L'INTEGRATION
DE L'ADAPTATION BASEE SUR
LES ECOSYSTEMES DANS LA
PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT

MADE POSSIBLE BY THE ECOSYSTEM ALLIANCE



*L'adaptation
basée sur les
écosystèmes :
une stratégie
prometteuse
en Afrique de
l'ouest*

PREAMBULE

Benin Environment and Education Society (BEES), est une ONG dont l'objectif principal est de promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles et l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement en Afrique. A cet effet BEES, au nom de l'Alliance pour les Ecosystèmes (constituée par IUCN Pays Bas, Wetlands International & Both Ends), a fait réaliser une étude dans la sous région ouest africaine afin de faire le point des réponses institutionnelles et politiques mises en place par les états de l'Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un processus de plaidoyer engagé par l'Alliance pour les Ecosystèmes en faveur de la conservation des écosystèmes naturels et de leur considération comme des « infrastructures naturelles » indispensables pour un développement durable. Les résultats de cette étude ont permis de faire quelques recommandations que nous espérons seront prises en compte par la CEDEAO, l'UEMOA et les pays de l'Afrique de l'Ouest dans leurs politiques, programmes et projets de développement.

Maximin K. DJONDO

Directeur

Benin Environment and Education Society (BEES ONG)

bees@hotmail.fr; www.bees-ong.org

CONTEXTE

L'Afrique de l'Ouest fait partie des quelques régions du monde identifiées par le GIEC comme particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Les changements climatiques risquent ainsi d'entraîner des pénuries alimentaires, une recrudescence des maladies vectorielles, des dommages aux infrastructures et la détérioration des ressources naturelles. Les moyens d'existence des populations et le développement des économies nationales sont ainsi menacés par la vulnérabilité aux changements climatiques, vulnérabilité exacerbée par une mauvaise gestion des ressources naturelles. De même, les peuples de la sous région sont selon la Banque Mondiale les plus enclins à la pauvreté de plus en plus accentuée par les effets néfastes des changements climatiques. Ces perturbations se manifestent essentiellement par la sécheresse, les inondations, les vents violents, la dégradation des terres, l'érosion côtière etc., qui génèrent des impacts négatifs à plusieurs niveaux dont :

1- La fragilisation des écosystèmes

Les effets des changements climatiques sur les écosystèmes vont des changements dans la répartition des espèces à leur disparition en passant entre autres par la propagation

des espèces envahissantes et des maladies, la modification du cycle de vie et la perte de la biodiversité. Cette tendance à la dégradation qui se reflète sur l'évolution et le fonctionnement des écosystèmes et également sur leur capacité à fournir des biens et services, affaiblit l'économie des différents pays et exacerbe la pauvreté.

2- La baisse de la disponibilité en eau.

Les ressources hydriques (eau de surface et souterraine) qui constituent une richesse importante pour l'Afrique de l'Ouest sont très vulnérables aux changements climatiques. En effet, les sécheresses récurrentes combinées à la diminution des précipitations et à une forte demande en eau, ont entraîné une baisse des débits des grands cours d'eaux (30% à 60% depuis le début des années 1970 d'après Niasse et al. 2004) d'où une baisse des niveaux d'écoulement et une disparition significative des zones humides. Par ailleurs, la hausse du niveau des océans et l'augmentation de la salinité sont manifestes dans la plupart des pays côtiers qui connaissent déjà des pertes importantes d'habitations et d'infrastructures dans les zones côtières.

Plusieurs millions de personnes souffrent régulièrement des impacts des sécheresses et des inondations en Afrique de l'Ouest où la baisse des disponibilités en eau a affaibli les moyens de subsistance des populations et conduit à des famines dans plusieurs parties de l'Afrique de l'Ouest (PNUD, 2004) mais aussi à des migrations saisonnières (Niasse et al., 2004).

3- Une forte vulnérabilité de l'agriculture.

Le secteur agricole est le plus vulnérable et le plus touché à travers la dégradation des sols et la réduction des ressources en eau. La sensibilité de l'agriculture face au climat découle d'un ensemble de facteurs physiologiques, climatiques, géologiques et biologiques interdépendants. Ainsi, des facteurs fondamentaux comme la forte chaleur, les précipitations, l'évapotranspiration, l'insolation, l'humidité relative, agissent directement sur les terres cultivables et par conséquent sur la production agricole (Da Silva, 2009). Par ailleurs, la forte dépendance de l'agriculture africaine vis-à-vis de la pluviométrie, la forte variabilité des pluies et l'état de dégradation relativement poussée des écosystèmes agricoles rendent la situation encore plus inquiétante.

Face à l'ampleur des changements climatiques des réponses collégiales ont

été apportées à travers les institutions sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS etc.) mais aussi de façon individuelle au niveau des pays. C'est ainsi qu'à vu le jour plusieurs projets/programmes dont : le Programme Régional de Gestion Durable des Terres (PRGDT), les Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA/NAPA), le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC) etc. Cependant, nonobstant le (PANA/NAPA) du Ghana qui fait référence de façon sommaire à l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA, de l'anglais Ecosystem-based Adaptation), celui des autres pays est fondé sur un model d'adaptation classique.

En effet, pour lutter contre les changements climatiques, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a énoncé dans son deuxième article deux approches principales : l'atténuation et l'adaptation. L'AbE, telle que définie par le Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques de la CDB, est " le recours à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale, aux fins d'aider les populations à

s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques " (CBD, 2009).

L'AbE se fonde sur la résistance naturelle des écosystèmes aux changements climatiques et sur l'utilisation des services de la biodiversité pour aider les communautés à s'adapter aux effets néfastes de ces changements.

Selon Girod et al. (2012), l'AbE est une approche de planification et de mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques basée sur les services écosystémiques et ses utilisations pour le bien-être humain. Compte tenu des liens étroits entre la résilience et l'adaptabilité aux changements climatiques des communautés et le développement durable, l'AbE se révèle être l'un des moyens les plus efficaces pour la lutte contre les effets négatifs de ces changements qui est désormais une priorité nationale dans les choix de développement socio-économiques pour les pays de la CEDEAO.

RECOMMANDATIONS

Au regard de ces constats, quelques recommandations ont été formulées en vue de l'adoption, la vulgarisation et la promotion de l'AbE comme stratégies de lutte contre les changements climatiques dans la sous-région.

1. Mettre en place un cadre institutionnel fort pour mieux assurer la coordination, l'intégration et le suivi-évaluation des interventions dans ce domaine. L'AbE nécessite la coopération entre les institutions, ministères,

collectivités et le secteur privé vue la complexité des effets néfastes des changements climatiques sur les moyens de subsistance et les économies.

2- Intégrer l'AbE dans les politiques et stratégies pertinentes en vue de sa mise en œuvre effective au niveau local, national et régional.

3- Définir et mettre en œuvre une stratégie de vulgarisation de l'AbE au niveau des autorités régionales, nationales et locales, des ONG, des acteurs privés et des communautés locales par des activités de sensibilisation.

4- Créer une base de données et d'informations régulièrement actualisée dans le domaine de la mise en œuvre de l'AbE étant donné que les relations entre les communautés humaines et les écosystèmes sont dynamiques et complexes.

5- Promouvoir une bonne collaboration pour le partage des expériences de réussite en matière de Gestion des Ressources Naturelles notamment dans le domaine de la sécurité/souveraineté alimentaire, la conservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

6- Mettre en place un système de financement durable pour les activités de l'AbE aux niveaux national et sous-régional. A cet effet, la mobilisation des fonds disponibles (Fonds vert pour le Climat, Crédit Carbone, Fonds national, la responsabilité sociétale des entreprises, etc.) et les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), constitue une opportunité à saisir.

7- Institutionnaliser l'AbE à travers la mise en place d'une structure de promotion et de coordination au niveau des différents pays avec une implication des organismes sous régionaux comme la CEDEAO et le CILSS, l'UEMOA qui devront intégrer de manière explicite l'AbE dans leurs politiques et dégager des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre effective de cette approche.

8- Solliciter des initiatives d'autres institutions comme l'Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC) qui pourraient également jouer un grand rôle dans la promotion de l'AbE en offrant un soutien technique et financier aux pays pour une intégration effective dans leurs politiques de développement et une mise en œuvre de mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes.